

Séance du 7 avril 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : Mme Destin.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE** – Demande de subventions à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Afin de prévenir et réduire les comportements à risques et d'apaiser les tensions durant les fins de semaine, dix jeunes en service civique effectuent une mission de médiation et de prévention les jeudis, vendredis et samedis de l'année scolaire, de 21h00 à 3h00 dans les rues bayonnaises.

Ils sont accompagnés lors de chaque sortie et pour les temps de régulation par des travailleurs sociaux spécialisés dans les conduites addictives, mis à disposition par les associations ANPAA 64 Pays Basque et Bizia.

Le coût de cet accompagnement est de 23 430 €, dont 13 000 € pourraient être subventionnés par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pour 3 000 € et par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 10 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la MILDECA et le FIPD pour l'obtention de ces subventions et à signer les conventions qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.